



Date de création : 08-11-2017
Date de mise à jour : 11-08-2021

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Veaux, poulains, agneaux et porcelets.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les veaux, les poulains, les agneaux et les porcelets :

- Prévention et traitement des états de carence en sélénium et en vitamine E tels que : myopathies, dystrophies musculaires.

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voie intramusculaire stricte.

Posologie

Toutes cibles :

- Prévention

0,023 à 0,046 mg de sélénium et 3,82 à 7,64 mg de vitamine E par kg de poids vif par voie intramusculaire.

Soit les doses suivantes en une administration unique :

. Veaux et poulains :

1,5 mL/10 kg jusqu'à 100 kg de poids vif.

1 mL/10 kg au dessus de 100 kg de poids vif.

. Agneaux et porcelets :

0,2 mL/ kg.

On traitera les jeunes à la naissance ou dans d'autres circonstances.

- Traitement

Chez les veaux, les poulains, les agneaux et les porcelets, les doses sont identiques à celles indiquées ci-dessus, mais à répéter à 2 ou 3 semaines d'intervalle, si nécessaire.

Bien agiter le flacon avant utilisation.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un mL contient :

- Substances actives:

Sélénium (sf de sélénite de sodium) 0,23 mg

?-tocophérol¹ (sf d'acétate) 38,20 mg

- Excipients :

Acide sorbique 0,50 mg

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218) 1,00 mg

Parahydroxybenzoate de propyle (E216) 0,20 mg

¹ Vitamine E.

Principes actifs / Molécule

Sélénium, Vitamine E, Acide sorbique, Parahydroxybenzoate de méthyle, Parahydroxybenzoate de propyle

Forme pharmaceutique

Emulsion

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste I.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Temps d'attente

Toutes cibles :

Viande et abats : 4 jours.

Propriétés

Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Produits de l'appareil digestif et du métabolisme, sélénium en association.

Propriétés pharmacodynamiques

Le sélénium fait partie intégrante des enzymes glutathion peroxydase (GSHPx), qui sont impliquées dans la protection contre le stress oxydatif. Ces enzymes agissent en synergie avec la vitamine E et d'autres antioxydants dans l'élimination des peroxydes toxiques des tissus et la prévention des dommages liés à l'oxydation des membranes.

Dans la thyroïde, le sélénium est nécessaire à la conversion de l'hormone thyroïdienne T4 (thyroxine) en T3 (tri-iodothyronine), la forme active de cette hormone. Le sélénium intervient comme un cofacteur dans les enzymes iodothyronine déiodinase à l'origine de cette conversion de T4 en T3.

La vitamine E (alpha-tocophérol) agit comme antioxydant en protégeant les acides gras insaturés membranaires vis-à-vis des phénomènes de lipopéroxydation.

Le sélénium et la vitamine E agissent conjointement pour protéger les cellules de l'organisme contre les phénomènes d'oxydation. Leur apport est indispensable chez les jeunes animaux et présente également un intérêt chez les femelles en gestation.

Propriétés pharmacocinétiques

Après administration par voie intramusculaire ou sous cutanée, la vitamine E qui est liposoluble, est stockée dans le tissu hépatique et dans les tissus adipeux.

La vitamine E est peu ou pas métabolisée dans l'organisme, son élimination est principalement biliaire.

Les paramètres pharmacocinétiques du sélénium sont considérablement influencés par le statut en sélénium de l'animal et par la composition de son alimentation.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Ne pas utiliser si un historique d'hypersensibilité a déjà été rapporté chez l'animal vis-à-vis d'une des substances actives ou pour l'un des excipients.

Ne pas administrer aux chevaux adultes.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :
Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Dans de très rares cas, des réactions locales de type inflammatoire peuvent apparaître au point d'injection après administration.

Dans de très rares cas, des réactions de type choc anaphylactique avec des troubles cardiovasculaires, prostration, coma pouvant évoluer vers la mort de l'animal, ont également été observés.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

En raison de la toxicité du sélénium, il est important de respecter les doses et délais indiqués dans la rubrique « Posologie et voie d'administration ».

Respecter les règles d'asepsie requises lors de l'injection du produit.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'auto-injection accidentelle, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice.

Autres précautions

Aucune.

Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

L'innocuité chez les femelles gestantes n'a pas été étudiée pour ce médicament. Cependant, son utilisation pendant la gestation ne semble pas poser de problème particulier.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

En cas de surdosage en sélénium, les symptômes pouvant être observés sont les suivants : pouls rapide et filant, dyspnée, colique, polyurie, cyanose, prostration, dépression et ataxie.

La prise en charge d'un animal intoxiqué repose sur une thérapeutique symptomatique (choc, dyspnée) associée à une hydratation correcte (perfusion ou abreuvement ad libitum).

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Aucune connue.

Incompatibilités

Non connues.

Conservation

Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

Aucune.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

VETOQUINOL
MAGNY VERNOIS
70200 LURE
FRANCE

Classification ATC Vet

- QA12CE99

Laboratoire



Laboratoire VETOQUINOL S.A.
70204 LURE CEDEX
Direction France
31, rue des Jeûneurs
75002 PARIS
Tél : 01.55.33.50.25
Fax : 01.47.70.42.05
<http://www.vetoquinol.fr>

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/5345276 8/1992

Date de première autorisation

1992-07-21

Présentation et quantité

SÉLÉPHÉROL[®] Boîte de 1 flacon de 250 mL

Code GTIN : 03605870001071

SÉLÉPHÉROL[®] Boîte de 1 flacon de 100 mL

Code GTIN : 03605870001064